



## Droit de visite pour mes enfants qui habite loin

Par **chris51**, le **12/05/2008** à **10:29**

voila mon ex est parti y a presque 2 ans avec mes enfants qu'on a reconnu au 2 nom puisque nous étions pas mariés déclarés en concubinage. elle est partie à 900 km de chez moi j'habite à côté d'Épernay et elle à Toulouse. elle était d'accord pour que je prenne mes enfants quand elle revenait et c'est pour cela que je n'ai pas demandé de droit de visite. mais maintenant elle refuse que je les prenne que dois-je faire? elle ne me prévient même pas quand elle revient là en ce moment elles sont là depuis jeudi 8 mai et elle repart mercredi 14 mai je les ai vus 30 minutes et ça fait 13 mois que je ne les ai pas vus. en plus je leur envoie leur cadeau d'anniversaire, de Noël, de Pâques, elle ne me téléphone jamais pour me dire qu'elle ont reçu leur cadeaux la dernière fois qu'elle m'a appelé s'était l'année dernière à la fête des pères ça va faire un an. quand à la pension alimentaire j'en donne pas car on a un dossier de surendettement qui a été signé au deux noms et je suis le seul à le rembourser alors c'était convenu que je lui verse rien mais que je suis le seul à rembourser les dettes

Par **sozzo**, le **12/05/2008** à **19:58**

Bonjour chris,

Je comprends pour vous car je sais ce que c'est que d'être loin de ses enfants, je l'ai vécu, je vous conseille de saisir le juge aux affaires familiales afin de faire fixer la résidence habituelle de vos enfants, un droit de visite et s'il y a lieu une pension alimentaire.

Le juge rendra une ordonnance en fonction de ce que vous et votre ex apporterez comme

justificatif.

Pour voir vos enfants, je vous conseille de le faire car d'elle même, apparemment, votre ex ne fera pas le premier pas et en plus, vous payez ses dettes.

Bonne fin de journée et je reste à votre disposition.